

Formation Sport+ option Sports Collectifs

Formation bi-qualifiante BPJEPS Activités Physiques pour

Tous + BPJEPS Activités Sports Collectifs (Rugby, Hand ou Volley)

SITE D'ELVEN

Offre de formation

2020-2021

SPORT+ OPTION
SPORTS COLLECTIFS



- ✓ Diplômes de niveau IV inscrits au RNCP
- ✓ Formation habilitée par le Ministère des Sports (DRJSCS)
- ✓ Formation possible en contrat d'apprentissage

91% de réussite
sur les 3 dernières
sessions

PRESENTATION DE LA FORMATION



- La formation prépare aux BPJEPS APT et ASC. Le premier diplôme permet à ses titulaires d'animer auprès de tous publics des activités multisports. Grâce au BPJEPS ASC, il.elle.s pourront exercer en tant qu'entraîneur.e pour des catégories jeunes
- Elle.il.s participent à la mise en œuvre du projet de leur structure et au fonctionnement de celle-ci

Durée :

1596 heures dont :

- 896 h en organisme de formation
- 700 heures en structure de stage

Dates de formation :

- du 27 août 2020
au 20 août 2021

Date limite d'inscription :

- 30 avril 2020

Epreuves de TEP et sélections

- TEP : 2 juin 2020
- Sélections : 3 juin 2020

Nombre de places : 24

Coût de la formation :

- Financement personnel : 6961,92€
- Autres situations : nous consulter
- Rémunération de l'apprenti.e dans le cadre du contrat d'apprentissage : nous consulter

Lieu :

IBSA Formation
Pont Bilio
56250 ELVEN

Contact :

Tél. 02 97 93 17 96

Email :

administration

@ibsa-formation.com

CONDITIONS D'ACCES



- Être âgé.e de 18 ans
- Être titulaire d'un diplôme premiers secours en cours de validité de type AFPS, PSC1, SST, AFGSU...
- Être apte médicalement à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous et des activités sports collectifs
- Satisfaire aux épreuves de Tests d'Exigences Préalables
- Réussir les tests de sélections

METIERS EXERCES



- Educateur.trice Sportif.ive / Animateur.trice Sportif.ive
- Entraîneur.e catégorie « jeunes »
- Responsable des sports dans une collectivité

EMPLOYEURS POTENTIELS



- Collectivités Territoriales
- Clubs sportifs
- Associations sportives ou socio-éducatives

FINANCEMENTS POSSIBLES



- **Tout dispositif de formation professionnelle continue** (employeur, congé individuel de formation, compte personnel de formation...)
- **Contrat d'apprentissage**
 - à établir par la structure employeur (association, club sportif)
 - Allègement de charges sociales + Aides de l'Etat + Formation prise en charge
 - Coût estimatif pour un.e jeune de 19 ans :
 - salaire brut du.de la jeune : 654€ par mois
 - coût réel employeur (structure privée) : ~ 320€ par mois
- **Contrat de professionnalisation**
- **Financement personnel**

